

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF MONTEES HISTORIQUES

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des montées historiques

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE : **Ornans Véhicules Historiques et Miniatures (OVHM)**

Organise une montée historique de démonstration dénommée : **Montée historique de Bolandoz**

Sous le patronage de **ASA JURA**

**21 rue d'Arc sous Montenet
39110 LEMUY**

VISA

LIGUE B.F.C.04

n° 17
du 04.02.25

Le présent règlement a été approuvé par la **Ligue Bourgogne Franche Comté** sous le numéro en date du ..., et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro.... en date du

Organisateur technique

Nom : Mr PERSONENI Jean Marie

Adresse : 17 Bis rue de Besançon 25111 Montgesoye

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1. ORGANISATION

1.1. OFFICIELS

- Directeur de Course au départ de la montée : **Mr TRONTIN Thierry - licence n° 87858**
- Chef de poste à l'arrivée : **Mr CHAUVIN Denis - licence n° 258217**
- Commissaire technique : **Mr CUENOT Claude - licence n° 4454**
- Médecin : **Mr Millet Alain**

1.2. HORAIRES

Ouverture des engagements le **20 février 2025 à minuit.**

Clôture des engagements le **13 avril 2025 à minuit.**

Publication de la liste des engagés le **20 avril 2025.**

Accueil des participants le 26 avril 2025 de 14H à 19H sur le site de l'entreprise Metal'Oform.

Vérifications administratives le 26 avril 2025 de 14H à 19H sur le site de l'entreprise Metal'Oform.

Vérifications techniques le 26 avril de 14H à 19H sur le site de l'entreprise Metal'Oform.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre le départ le 26 avril 2025 à 20 heures sur le site de l'entreprise **Metal'Oform.**

Briefing des concurrents le **27 avril 2025 à 7H15** sur le site de l'entreprise **Metal'Oform.**

Démonstration le 27 avril 2025 à 8 heures

Aucune Remise de trophée

1.3. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le 26 avril 2025 de 14H à 19H sur le site de l'entreprise **Metal'Oform**

Les participants devront présenter :

- **Licence, ou titre de participation**, et permis de conduire pour le **conducteur** ;
- **Carte grise**, ou titre de circulation, ou passeport technique (PTN/PTH) pour la **voiture**.
- **Attestation d'assurance de la voiture et vignette de contrôle technique** en cours de validité (pour les véhicules y étant soumis).

Vérifications techniques le 26 avril 2025 de 14H à 19H sur le site de l'entreprise **Metal'Oform**.

Elles portent sur la vérification de la marque, du modèle et du millésime de la voiture, ainsi que sur le bon état des pneumatiques, sur la vérification du niveau de liquide de frein et sur la fixation de la batterie.

Un extincteur (capacité de 1 kg minimum) en cours de validité est obligatoire, tout comme la présence de ceintures de sécurité et/ou de harnais pour les voitures en étant équipés d'origine (postérieur au 01/09/1967), d'un gilet fluorescent ainsi que d'un triangle de pré-signalisation.

ARTICLE 3. PARTICIPANTS, CONDUCTEURS, EQUIPIERS

3.1. Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante

Mr Fabrice Courtois, 15 chemin Vaux des Neufs - 25840 Vuillafans

Avant le **13 avril 2025 à minuit**.

Les droits d'engagement sont fixés à **100,00€**.

Pour être valables, les engagements devront **obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement**

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à **150**

Les voitures autorisées à participer à la manifestation doivent être régulièrement immatriculées et construites jusqu'au 31 décembre 1996.

Elles ne pourront en aucun cas être des voitures admises dans des épreuves nationales ou régionales (voitures modernes).

Toutes les voitures doivent être conformes à la législation routière française.

Les pneumatiques de type "slicks" sont interdits.

4.2. EQUIPEMENT DES PILOTES

Le port d'un casque adapté à la pratique du sport automobile est obligatoire pour toutes les voitures sans exception.

Le port de vêtements recouvrant entièrement les bras et les jambes est obligatoire.

Les matières particulièrement inflammables (synthétique et nylon, entre autres) sont prohibées.

4.4. MESURES ET DISPOSITIF DE SECURITE

Une ambulance, un médecin, une dépanneuse au départ de la montée et des postes de commissaires, sont prévus.

ARTICLE 6. SITES et INFRASTRUCTURES

6.2. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances sont interdites.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA DEMONSTRATION

7.1. PHASE DE DEMONSTRATION

La montée historique de Bolandoz a le parcours suivant du DTS.

Elle se déroulera en 7 montées de démonstrations.

Départ se fera à 8H au carrefour entre D32 et chemin Essart dessus.

Arrivée se fera sur le chemin Essart dessus.

Pente moyenne 6,4 %

Longueur du parcours 3,860 KMS

ARTICLE 8. ASSURANCE

Chaque concurrent participe sous sa propre responsabilité et reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à sa voiture, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation.

L'organisateur décline toute responsabilité vis-à-vis des concurrents, conducteurs, équipier, aides et tiers pour les dommages causés aux personnes et aux biens.

Chaque concurrent/conducteur/équipier est totalement responsable de son et/ou de ses assurance(s).

ARTICLE 9. PUBLICITE

Publicité obligatoire (non rachetable) Aucune.

Publicité optionnelle Aucune.

ARTICLE 10. PRIX

Aucune remise des trophées